



## -CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE - PLANTES 2025

### 1. Le présent contrat est signé entre:

#### L'amapien / l'amapienne:

Prénom: Nom:

N° de téléphone

Adresses mail:

#### 2. Les engagements:

##### Engagements Communs :

- ✓ Respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP**.
- ✓ Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et faire part au collectif des soucis ren-contrés.
- ✓ Se concerter avant toute décision qui entraînerait un changement majeur dans les engagements. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être re-vues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent.es, le ou la paysanne et éventuelle-ment un représentant du réseau régional des AMAP.

##### Engagements du Paysan, de la Paysanne:

- ✓ Livrer des produits frais, de qualité, issus de sa ferme.
- ✓ Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.
- ✓ Être transparent.e sur ses méthodes de travail et les prix, prendre en compte les remarques et besoin des amapien.nes, les prévenir en cas d'événements exceptionnels et donner régulièrement des nouvelles de sa ferme.
- ✓ Être le plus présent.e possible aux distributions et accueillir les amapien.nes sur sa ferme.

##### Engagements de l'Amapien, de l'Amapienne:

- ✓ Avoir rempli le bulletin d'adhésion et être à jour de sa cotisation à l'association.
- ✓ Pré-financer la production.
- ✓ Accepter les risques naturels liés à l'activité d'élevage, aux aléas de la production (intempéries, maladies etc.)
- ✓ Récupérer ou faire récupérer ses volailles lors des livraisons.
- ✓ Tenir systématiquement le ou la référente du contrat informé.e en cas de problème.
- ✓ Assurer au moins une permanence de distribution par contrat.

### 3. la Référente du contrat:

**Séverine RIQUIER 47 rue Aristide Briand à Herneuil en Halatte** tél: 06 87 81 04 00 Mail:

severine.riquier@free.fr

**Son rôle :**

- ✓ Être le lien exclusif et obligatoire entre le paysan/la paysanne et les amapien.nes.
- ✓ Établir le contrat avec le/la paysan.ne et fixer avec lui/elle les dates de distribution.
- ✓ Répondre aux questions des amapien.nes concernant le contrat.
- ✓ Réceptionner les contrats et les paiements.
- ✓ Être un maximum présent.e sur les distributions.

- ✓ Organiser quand cela est possible une visite de la ferme.

#### 4. Les Horaires et le Lieu de distribution:

La livraison aura les vendredis entre 18 h00 et 19h30 petite salle Salomon de Brosse à Verneuil.

**En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues et les livraisons différer.**

## 5. La Durée du contrat :

Le contrat court du 10/11/2025, autre date à définir. (livraison le 12 ou 19 décembre 2025)

Correspondant à **1 à 2** livraisons par an.

## 6. Les produits proposés

Se référer à la grille tarifaire avec référence produits jointe.

**TOTAL**

## 7. Les modalités de paiement :

Nom de la banque	N° chèque	Montant	Mois de remise en banque
			DECEMBRE

Le(s) chèque(s) doit(vent) être libellé(s) à l'ordre de : « **Sylvie NEVE** »

L'amapien - l'amapienne :	Le paysan - la paysanne :
Prénom :	Nom :
Le..... à.....	Le..... à.....
Signature :	Signature :

**Visa du référent :**